

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25/06/2019

DELIBERATION
n° CA 2019 - 64

*relative aux tarifs des formations autofinancées
du Département des Langues et Civilisations 2019-2020*

Vu le code de l'éducation notamment en son article L.712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le conseil d'administration approuve les tarifs des formations autofinancées du Département des Langues et Civilisations (DLC) établis comme suit :

Composante	Préparations en langue	Tarif 2019-2020
DLC	TOEFL	450 €
	TOEIC	250 €
	TOLES	300 €
	DELE	300 €
	Catalan	300 €
	DELFB	300 €
	DALFB	300 €
	FCE	300 €
	CAE	300 €

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA